



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tribunaux de grande instance : Tarn

Question écrite n° 10677

Texte de la question

Mme Jacqueline Alquier attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le manque d'effectifs du personnel judiciaire auprès du tribunal de Castres (Tarn), et notamment la vacance d'un poste de greffier depuis 1987. Elle lui demande quelles mesures il entend apporter pour remédier à ce manque de personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - L'effectif budgétaire du tribunal de grande instance de Castres se compose de deux greffiers en chef, de cinq greffiers et de douze agents de catégories C ou D. Cet effectif permet de traiter normalement le contentieux soumis à cette juridiction. En effet, selon les statistiques locales fournies pour l'année 1987, le tribunal de grande instance de Castres a jugé 996 dossiers civils, 945 affaires nouvelles ont été inscrites au répertoire général, 1 678 affaires pénales ont fait l'objet de poursuites et le tribunal correctionnel a rendu 1 127 décisions. En 1988, 959 dossiers civils ont été enregistrés et 991 dossiers terminés. Le poste de greffier en chef du troisième grade est vacant depuis le 17 juillet 1987 à la suite de la mutation du fonctionnaire qui y était affecté. Ce poste a déjà été proposé à la commission administrative paritaire compétente pour donner un avis sur les affectations des greffiers en chef des cours et tribunaux, le 31 mai 1988 et le 15 décembre 1988. Aucune candidature à ce poste n'ayant alors été enregistrée, cet emploi sera à nouveau proposé à la commission administrative paritaire qui doit se réunir au mois de juin 1989.

Données clés

Auteur : [Mme Alquier Jacqueline](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10677

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1197